

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2021

Lundi le 29 novembre 2021
À compter de 19 h 31
Salle des délibérations du conseil municipal
6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

Les membres du conseil municipal présents sont :

Christian Charron

Maire

CONSEILLERS(ÈRES)

Armando Melo

Héloïse Bélanger

Barbara Morin

Michel Milette

Luc Vézina

Johane Michaud

Jacynthe Prince

Mylène Morissette

DISTRICTS

Blanchard

Chapleau

De Sève

Ducharme

Lonergan

Marie-Thérèse

Morris

Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Christian Charron.

Assistent également à la séance ordinaire du conseil :

Sylvie Trahan

Chantal Gauvreau

Robert Asselin

Greffière

Directrice générale

Directeur général adjoint

Division des services techniques

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance.



1.- OUVERTURE

Note au lecteur

- *Le maire ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote du maire ou du président de la séance, le cas échéant.*
- *Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

*Sylvie Trahan
Greffière du conseil municipal*

RÉSOLUTION 2021-587

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

Adoption de
l'ordre du jour

- **QUE** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté en retirant les points 3.1 (Dépôt du projet de règlement 922-106 N.S. - concernant la circulation, la signalisation et la sécurité publique sur le territoire de la ville de Sainte-Thérèse afin de modifier les dispositions relatives au stationnement de nuit en période hivernale), 3.2 (Avis de présentation - règlement 922-106 N.S. - concernant la circulation, la signalisation et la sécurité publique sur le territoire de la ville de Sainte-Thérèse afin de modifier les dispositions relatives au stationnement de nuit en période hivernale) et 8.11 (Nomination au sein du Carrefour Action municipale et famille).

Adoptée à l'unanimité.

2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

Monsieur le Maire remet la période de questions à la fin de la séance.



3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

RÉSOLUTION 2021-588

SUJET RETIRÉ

Dépôt du projet de règlement 922-106 N.S. - concernant la circulation, la signalisation et la sécurité publique sur le territoire de la ville de Sainte-Thérèse afin de modifier les dispositions relatives au stationnement de nuit en période hivernale

AVIS DE PRÉSENTATION 2021-589

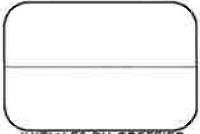
SUJET RETIRÉ

Avis de présentation - règlement 922-106 N.S. - concernant la circulation, la signalisation et la sécurité publique sur le territoire de la ville de Sainte-Thérèse afin de modifier les dispositions relatives au stationnement de nuit en période hivernale

4.- GESTION DU TERRITOIRE

5.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

6.- FINANCES



7.- RESSOURCES HUMAINES

8.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2021-590

ATTENDU QU'en vertu des articles 365 et 521.2 du Code civil du Québec, les mariages ou les unions civiles doivent être contractés devant un célébrant compétent ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 366 du Code civil du Québec, les maires et les conseillers municipaux peuvent être désignés par le ministre de la Justice comme célébrants compétents ;

ATTENDU QU'il est de la volonté de certains élus de célébrer les mariages ou les unions civiles sur le territoire de la Ville de Sainte-Thérèse ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme la Conseillère Barbara Morin appuyée par Mme la Conseillère Jacynthe Prince, il est résolu:

- **QUE** la Ville de Sainte-Thérèse demande au ministre de la Justice de désigner les personnes suivantes comme célébrants compétents à célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la municipalité :

- Monsieur Christian Charron, maire
- Madame Mylène Morissette, conseillère
- Madame Jacynthe Prince, conseillère
- Madame Héloïse Bélanger, conseillère
- Monsieur Michel Milette, conseiller
- Monsieur Armando Melo, conseiller

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2021-591

CONSIDÉRANT le projet de loi n° 49, *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et diverses dispositions législatives ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu dudit projet de Loi, tous les élu.es doivent suivre la formation obligatoire en éthique et déontologie, qu'ils en soient à leur premier mandat ou à un mandat subséquent ;

Sur proposition de M. le Conseiller Luc Vézina appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **D'AUTORISER** les neuf (9) élu.es à participer à la formation offerte par l'Union des municipalités du Québec en Éthique et déontologie destinée aux personnes élues et réélues le 7 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

Désignation de
célébrants -
mariages et
unions civiles

Formation
obligatoire en
éthique et
déontologie
pour les élu.es
et réélu.es



Nominations
à la Régie
intermunicipale
de police
Thérèse-De
Blainville

RÉSOLUTION 2021-592

Sur proposition de Mme la Conseillère Jacynthe Prince appuyée par Mme la Conseillère Héloïse Bélanger, il est résolu:

- **QUE** les membres du conseil municipal ci-après énoncés soient et sont nommés pour représenter la Ville de Sainte-Thérèse au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville ;
- **QUE** le fonctionnaire ci-après énoncé au tableau soit et est autorisé à participer aux travaux administratifs de Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville au nom de la Ville de Sainte-Thérèse :

STATUT	NOM	POSTE
Membre du conseil municipal	M. Christian Charron	Membre délégué
Membre du conseil municipal	M. Michel Milette	Membre représentant et substitut
Fonctionnaire	Mme Chantal Gauvreau	Soutien administratif

- **QUE** toute résolution incompatible à la présente soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2021-593

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par Mme la Conseillère Héloïse Bélanger, il est résolu:

- **QUE** le membre du conseil municipal ci-après énoncé soit et est nommé pour représenter la Ville de Sainte-Thérèse au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation :

STATUT	NOM	POSTE
Membre du conseil municipal	Mme Mylène Morissette	Membre délégué

- **QUE** toute résolution incompatible à la présente soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2021-594

Sur proposition de Mme la Conseillère Héloïse Bélanger appuyée par Mme la Conseillère Mylène Morissette, il est résolu:

- **QUE** les membres du conseil municipal ci-après énoncés soient et sont nommés pour représenter la Ville de Sainte-Thérèse au sein du conseil d'administration du Centre Tricentris :

STATUT	NOM	POSTE
Membre du conseil municipal	Mme Jacynthe Prince	Membre délégué
Membre du conseil municipal	M. Michel Milette	Membre substitut

- **QUE** toute résolution incompatible à la présente soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

Nominations
au Centre
Tricentris

**RÉSOLUTION 2021-595**

Sur proposition de Mme la Conseillère Jacynthe Prince appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- **QUE** les membres du conseil municipal ci-après énoncés soient et sont nommés pour représenter la Ville de Sainte-Thérèse au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux Sainte-Thérèse et Blainville ;
- **QUE** les fonctionnaires ci-après énoncés au tableau soient et sont autorisés à participer aux travaux administratifs de Régie intermunicipale d'assainissement des eaux Sainte-Thérèse et Blainville au nom de la Ville de Sainte-Thérèse :

STATUT	NOM	POSTE
Membre du conseil municipal	M. Christian Charron	Membre délégué
Membre du conseil municipal	M. Armando Melo	Membre délégué
Membre du conseil municipal	M. Michel Milette	Membre substitut
Fonctionnaire	Robert Asselin	
Fonctionnaire	M. Martin Angers	

- **QUE** toute résolution incompatible à la présente soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2021-596

Sur proposition de Mme la Conseillère Barbara Morin appuyée par M. le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- **QUE** les membres du conseil municipal ci-après énoncés soient et sont nommés pour représenter la Ville de Sainte-Thérèse au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc du Domaine Vert :

STATUT	NOM	POSTE
Membre du conseil municipal	Mme Johane Michaud	Premier membre délégué
Membre du conseil municipal	Mme Jacynthe Prince	Deuxième membre délégué
Membre du conseil municipal	M. Armando Melo	Premier membre substitut
Membre du conseil municipal	Mme Mylène Morissette	Deuxième membre substitut

- **QUE** toute résolution incompatible à la présente soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

Nominations
à la Régie
intermunicipale
d'assainissement
des eaux
Sainte-Thérèse
et Blainville

Nominations
à la Régie
intermunicipale
du Parc du
Domaine Vert



Nominations
au Conseil
d'administration
d'Odyscène

RÉSOLUTION 2021-597

Sur proposition de Mme la Conseillère Mylène Morissette appuyée par Mme la Conseillère Héloïse Bélanger, il est résolu:

- **QUE** le membre du conseil municipal ci-après énoncé soit et est nommé pour représenter la Ville de Sainte-Thérèse au sein du conseil d'administration du diffuseur Odyscène ;
- **QUE** le fonctionnaire ci-après énoncé au tableau soit et est autorisé à représenter la Ville de Sainte-Thérèse aux travaux administratifs du conseil d'administration de l'organisme :

STATUT	NOM	POSTE
Membre du conseil municipal	Mme Jacynthe Prince	Membre délégué au comité de liaison et au c.a.
Membre du conseil municipal	M. Christian Charron	Membre délégué substitut
Fonctionnaire	M. Joël Boulay	Fonctionnaire délégué

- **QUE** toute résolution incompatible à la présente soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2021-598

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par Mme la Conseillère Héloïse Bélanger, il est résolu:

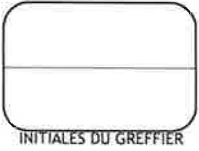
- **QUE** les membres du conseil municipal ci-après énoncés soient et sont nommés pour représenter la Ville de Sainte-Thérèse au sein du conseil d'administration de la Corporation du centre culturel et communautaire Thérèse de Blainville.
- **QUE** les fonctionnaires ci-après énoncés au tableau soient et sont autorisés à participer aux travaux administratifs du conseil d'administration de la Corporation du centre culturel et communautaire Thérèse de Blainville au nom de la Ville de Sainte-Thérèse :

STATUT	NOM	POSTE
Membre du conseil municipal	Mme Jacynthe Prince	Membre délégué
Membre du conseil municipal	M. Christian Charron	Membre délégué
Fonctionnaire	Mme Chantal Gauvreau	Soutien administratif
Fonctionnaire	M. Robert Asselin	Soutien administratif

- **QUE** toute résolution incompatible à la présente soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

Nominations à
la Corporation
du centre
culturel et
communautaire
Thérèse de
Blainville



Stade
d'athlétisme
Richard-
Garneau -
nominations
au Comité
de gestion
de la piste

RÉSOLUTION 2021-599

Sur proposition de Mme la Conseillère Jacynthe Prince appuyée par M. le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- QUE les membres du conseil municipal suivants soient et sont nommés à titre de représentants de la Ville de Sainte-Thérèse au sein du Comité de gestion chargé de superviser l'utilisation de la piste d'athlétisme :

STATUT	NOM
Membre du conseil municipal	M. Christian Charron
Membre du conseil municipal	M. Armando Melo

- QUE toute résolution incompatible à la présente soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2021-600

SUJET RETIRÉ

Nomination
au sein du
Carrefour
Action
municipale et
famille

9.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

10.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES

11.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

13.- AFFAIRES NOUVELLES

14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Note du greffier

Les textes exposés à la section "PÉRIODE DE QUESTIONS" ci-après ne résument que succinctement les sujets énoncés par les personnes ayant adressé une question au conseil municipal ainsi que les nom et adresse de ces dernières. La majorité des séances publiques du conseil municipal peuvent être visionnées à partir du site internet de la Ville de Sainte-Thérèse à l'adresse www.sainte-therese.ca.

*Sylvie Trahan
Greffière du conseil municipal*

- Mme Marie-Ève Vézina : - Madame Vézina questionne le choix de nommer une nouvelle élue à l'Office d'habitation et l'impact sur les citoyens de Sainte-Thérèse.
- M. Stéphane Hubert : - Monsieur Hubert questionne le choix de nommer majoritairement des élues de la formation politique de Monsieur le Maire.
- Mme Marie-Ève Vézina : - Madame Vézina mentionne son inquiétude sur les données personnelles fournies lorsqu'elles sont inscrites sur la liste des présences et lorsque les participants à la période de questions donnent leur nom et adresse.
- M. Pierre Thibault : - Monsieur Thibault soulève un problème environnemental lorsque le véhicule (à essence) de sécurité assigné à la surveillance du Marché de Noël fonctionne sans arrêt.



Levée de la
séance

15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2021-601

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- QUE la présente séance soit et est levée à 19 h 58.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de maire et de greffière que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

M. Christian Charron, maire

Date

M^e Sylvie Trahan
Greffière de la Ville

Date

